

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 31 janvier

## Il faut agir

Depuis plus de six mois nous n'avons cessé de le dire, nous le répétons aujourd'hui en faisant appel au patriotisme des Chambres, du gouvernement et de tous les citoyens qui ont à cœur le maintien de la Constitution, il faut adopter une politique très nette et très résolue qui, sans porter atteinte à ces libertés primordiales que M. Thiers appelaient avec tant de raison les libertés nécessaires, mettra fin aux menées plébiscitaires qui s'étalent sous nos yeux et qui tendent à substituer au règne des lois, la toute puissance d'un homme.

Oui, nous le disions il y a six mois, et nous le répétons aujourd'hui, en regrettant l'imprévoyance dont le ministère Floquet a fait preuve : Dans l'existence d'un gouvernement, dans la vie d'une nation, il y a des heures décisives.

A ces heures-là, une fausse manœuvre est un crime.

Trêve alors aux discussions stériles, aux objections secondaires ! Hésiter, s'est faiblir.

En de tels moments, il n'y a plus qu'un intérêt exclusif et unique : l'intérêt général.

S'il n'était sauvegardé, il entraînerait dans sa ruine les intérêts particuliers à chacun de nous.

En 1848, le rejet de l'amendement Grévy permit l'élection de Louis Napoléon Bonaparte. Dès le lendemain les républicains, qui s'étaient associés à ce rejet, le regretteraient amèrement. Il était trop tard : il ne restait qu'à expier la faute commise.

A la veille du 2 décembre, en repoussant la proposition qui donnait aux questeurs le droit de requérir la force armée, l'assemblée législative vota son suicide ; ce fut la mort de la République.

Aujourd'hui tous les ennemis de nos libertés et de nos institutions légales prétendent faire sur le nom d'un général brouillon un plébiscite qui aurait pour objet d'ouvrir la porte à la dictature et pour résultat de

livrer la France aux dangers de la guerre et aux horreurs d'une nouvelle invasion.

Veut-on empêcher une nouvelle catastrophe ?

Assurer son lendemain ?

Il faut rétablir le scrutin d'arrondissement, le scrutin uninominal.

Dès lors le plébiscite devient impossible.

De mesquins et faux calculs électoraux, tout individuels d'ailleurs, ne sauraient l'emporter sur l'intérêt supérieur du pays.

Ne voyons que lui.

Agir autrement, ce serait plus qu'une faute ; ce serait une folie : la pire et la dernière.

## REVUE DE LA PRESSE

DÉPARTEMENTALE

Nous avons fait connaître le jugement de la presse parisienne sur l'élection Boulanger ; nous allons citer, sur le même sujet, quelques extraits des journaux cadurciens :

L'Alliance républicaine dit que :

« Cette élection causera une grande surprise, même à l'étranger ; mais elle n'exercera pas une influence prépondérante au détriment de la République. »

L'Alliance espère que l'élection de Boulanger aura pour résultat d'unir plus étroitement tous les républicains.

Nous sommes donc sans inquiétude, dit-elle. Le gouvernement de la République a compris qu'il est enfin temps d'agir et de mettre un terme à la grossière campagne dirigée contre lui et contre ses fonctionnaires par les organes de la réaction.

Les amis sincères de la République applaudiront à cette fermeté d'attitude.

Si l'élection de Paris a pour résultat de permettre au gouvernement de se ressaisir en quelque sorte et d'obliger les républicains à s'unir, ce n'est pas nous qui nous en plaindrons.

Ce qui est fait, est fait. Laissons donc le passé derrière nous et allons énergiquement de l'avant en appliquant toutes les mesures qui doivent maintenir la République et protéger les destinées de la Patrie.

C'est là qu'est le salut.

Voici maintenant le *Clairon du Lot* qui dit :

Comptons les morts. Depuis le chef de la maison, Carnot, en

passant par le gérant Floquet, jusqu'au dernier des consommateurs opportunistes ou radicaux, tout est en déroute, tout est à bas, sans crédit et sans force.

Carnot se demande s'il donnera sa démission.

Floquet attend avec anxiété le moment où l'on va demander la sienne.

La Chambre, visée au cœur par les électeurs parisiens, battue dans la personne de chacun des membres de la majorité qui, tout entière, s'était portée au secours de son Jacques, est depuis hier, en lutte ouverte avec le pays.

Le Sénat qui avait apporté son concours sénile au distillateur de la République, est encore, s'il se peut, plus profondément atteint que la Chambre.

Voilà les morts de la journée de dimanche ! Chambre, Sénat, gouvernement, groupes, loges, presse, comités, agents de tous ordres et de tout acabit, tout cela git à terre.

Tout cela a été vaincu.

La République actuelle, n'est plus que l'ombre d'un régime soutenu par l'ombre de la Chambre et représenté par l'ombre d'un gouvernement.

Le *Clairon* répond ainsi à l'Alliance toujours à propos des morts de la grande bataille du 27 janvier :

Elle est charmante, l'Alliance pour la réaction.

C'est ainsi qu'elle nous donne à Paris, 150,000 voix.

Si nous avions osé avancer ce chiffre il y a deux jours, l'Alliance n'eût pas manqué de crier comme une petite folle que c'était une impudente exagération.

Songez donc ! un parti mort, bien mort, car l'Alliance l'affirmait, ne peut pas avoir 150,000 voix dans Paris.

Mais nous acceptons ces 150,000 voix ; et nous en tirons cette conclusion qui s'impose : c'est que le parti conservateur a gagné à Paris, depuis 1885, 35,000 voix.

Voilà comment nous sommes morts.

Sous ce titre « Partez » Le *Courrier du Lot* n'y va pas de main morte :

En présence de vos canailleries, de vos rapines, de vos dilapidations, les populations écumées veulent mettre un terme à un état de choses qui conduirait infailliblement la France à l'effondrement et à la ruine.

Le vote de la province était pour vous chose négligeable. Pour vous, la France c'était Paris, Paris seul. On vous entendait dire : vienne le jour où le peuple de Paris sera appelé à se prononcer, et l'on verra la ville-lumière corriger les erreurs de la province.

Eh bien, ce jour est venu, et Paris, comme les départements, vous crie bien haut : nous avons assez de vous. Partez !

tenant de police ! Vous êtes folle ma chère ! Elle ajouta avec vaillance :

— Moi, je ris.

Puis, s'adressant à leur compagne :

— Et vous, sage Françoise ?

— J'observe, répondit celle-ci tranquillement.

Or, pendant que la première a peur, que la seconde rit et que la troisième observe, présentons à nos lecteurs ces trois visiteuses, dont deux sont appelées à jouer un rôle des plus importants dans la suite de ce récit.

La première — la peureuse — était petite, fraîche, épanouie, un peu grasse, avec des cheveux châtains, l'œil éveillé et la bouche moqueuse. C'est celle qui tiendra le moins de place dans notre histoire. L'ensemble de sa physionomie ne jurait pas sensiblement avec son costume de bougeoise.

Il n'en était pas de même de la seconde, c'est-à-dire de la riieuse.

Ses allures hautaines, sa taille impériale son port de tête altier formaient un contraste frappant avec la modestie de sa mise.

Elle paraissait avoir dépassé la trentaine. Sa beauté, cependant, était encore surprenante, pour nous servir de l'expression d'un contemporain. Une abondante crinière, d'un blond roux, gonflait ses coiffes. Le corsage de sa robe de drapet semblait près d'éclater sous les richesses de sa poitrine. Un léger pli séparait à peine ses sourcils de jais, qu'on eût dit tracés au pinceau, et sa lèvre impérieuse, d'un rouge de corail, se retroussait avec un orgueilleux sourire sous un nez aux arêtes fines et aux narines passionnément coupées. De ce masque mâle et régulier se dégageait néanmoins une impression

Mais vous ne voulez pas comprendre. Vous le trouverez bon ce pouvoir qui vous permet de vivre grassement dans vos sinécures, et vous voulez le conserver. Prenez garde ! Le lion populaire est sorti de son étourdissement, il a rugi. Si vous faites les sourds pour ne pas entendre ses rugissements, gare à sa griffe !

Le *Courrier* dit encore :

Les humiliés du 27 janvier tentent d'imaginer un crime afin d'oser le punir.

Et ils baptisent César un député devenu populaire comme autrefois leur Gambetta, et ni plus ni moins, afin de pouvoir se demander entre eux : « Oserons nous porter la main sur lui ? »

Un pareil acte d'arbitraire, contre un citoyen qui n'est pas sorti de la légalité, serait de la folie.

Et nous souhaiterions presque, pour donner un suprême coup de fouet à l'opinion, que cet acte fût commis.

Mais ils se garderont de le commettre, non par sagesse, mais par peur.

L'Alliance républicaine fait son premier Cahors d'un remarquable article publié par M. Jules Simon dans le *Matin*.

Les lignes qui précèdent cette citation sont bonnes à reproduire :

M. Jules Simon est un républicain modéré. Mais il a horreur du césarisme et de tout ce qui se rapproche du pouvoir personnel.

Dans un remarquable article, qui a paru dimanche dernier dans le journal le *Matin*, il explique nettement pourquoi il votera contre Boulanger.

Maintenant que le boulangisme, par suite du scrutin du 27 janvier est devenu plus que jamais à l'ordre du jour, les raisons que M. Jules Simon donne pour justifier son vote sont tellement « palpantes d'actualité » que nous regardons comme un devoir strict de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Nous avons la conviction que non seulement les bons républicains mais aussi les patriotes, à quelque parti qu'ils appartiennent, approuveront de tout point l'éloquent appel de M. Jules Simon.

Le *Réveil* juge ainsi la Ville-Lumière :

Depuis 89, la ville de Paris n'avait eu dans son histoire que des dates glorieuses qui rappelaient, toutes, ses combats et ses sacrifices pour la liberté.

Le 27 janvier elle vient de jeter dans la boue ses titres légendaires et elle, toujours citée comme tête de la nation, n'est devenue, ô honte ! qu'un ramassis d'Alphonses et de Camelots.

inquiétante. L'œil était dur et froid ; le sourire avait quelque chose d'ironique et de perfide ; les pommettes, trop saillantes, accusaient une opiniâtreté sauvage.

Combien la troisième n'était-elle pas plus attirante, en dépit de ses airs réfléchis et sérieux ! Elle aussi n'était plus de la première jeunesse.

Mais sa figure, sans être jolie, possédait un charme invincible, dû à son indéfinissable expression de calme méditatif et de résolution. Son teint, d'une pâleur créole, repoussait encore d'avantage, — pour emprunter un de ses termes à la peinture, — le noir foncé de ses prunelles, qui, lorsqu'elle abaissait les paupières, semblaient poursuivre un rêve envolé dans le vague, et, lorsqu'elle les relevait scrutait les choses et les gens avec une profonde et saisissante fixité. Des boucles brunes encadraient son front large et bien uni sur lequel se lisait le travail de la pensée. Enfin, son rare et précieux, il n'y avait pas en elle un seul trait qui frappât, — et pourtant quand on l'avait vue, il devenait impossible de l'oublier jamais.

Une portière se souleva, et la Manicarde apparut. Était-elle jeune ou vieillie ? Ses clients l'ignoraient absolument. Elle ne donnait en effet, ses audiences qu'enveloppée d'une sorte d'ample domino de couleur sombre, à capuche et à cagoule, percé de deux ouvertures pour les yeux, lesquels du reste, dans cette sorte d'embrasure, brillaient d'un éclat singulier. Elle considéra un instant les trois femmes qui s'étaient levées à son approche. Ensuite, d'une voix grave et forte :

— Je vous salue, mesdames, dit-elle.

(A suivre.)

26 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

VII

La mode était, en effet, aux pythonisses, aux néromanciennes, aux tireuses de cartes et aux jeteurs de sorts. N'avait-on pas vu la cour et la ville affluer chez la Voisin pour lui demander, celui-ci, comme Bussy-Rabutin, un charme qui le fit aimer de sa spirituelle cousine, madame de Sévigné ; celle-là, comme madame de Bouillon, une pommade qui lui donnât deux choses qu'elle n'avait pas, étant fort maigre, et dont l'une était de la gorge ? La reine et Monsieur, frère du roi, n'avaient-ils pas daigné la consulter ? Le duc de Luxembourg, enfin et le cardinal de la Tour d'Auvergne ne l'avaient-ils pas adjuré, le premier, de lui montrer le diable, et le second d'évoquer l'ombre de M. de Turenne, dont il était l'héritier (1) ?

(1) Le duc de Luxembourg, désirait que, par sa puissance, Satan fit remonter sa nomination de duc de Piney au jour de la première érection de ce domaine en duché-pairie, c'est-à-dire à l'année 1576. Le cardinal s'imaginait que M. de Turenne avait laissé des richesses dont il n'avait pas eu le temps d'indiquer la cachette. Archives de la police.)

REVUE DES JOURNAUX

Nous avons déjà donné l'appréciation des journaux étrangers sur l'élection du général Boulanger. En voici quelques autres très importantes :

ALLEMAGNE

La Gazette nationale. — L'élection du général Boulanger, à laquelle tous les mécontents de Paris ont contribué, constitue en tout cas un échec grave pour les républicains et surtout pour les radicaux qui se trouvent actuellement au pouvoir. Le mouvement descendant de la République est clairement prouvé par l'élection du 27 janvier, ainsi que par celles qui l'ont précédée, de sorte que le renversement de la République serait très probable dans le cas où le général Boulanger deviendrait un prétendant sérieux, tel que ses partisans le représentent.

AUTRICHE

La Nouvelle Presse libre. — Un radicalisme extrême et dépourvu de sens, uni à une violente réaction, montre à la France un nouvel idéal. La folie boulangiste s'étendra sur toute la France, à l'exemple de Paris, de même qu'une maladie à la mode. Le sort de la France dépend de la résolution et de la sagesse du président de la République M. Carnot.

RUSSIE

La presse russe constate unanimement l'énorme importance de l'élection du général Boulanger, non pour son résultat immédiat, mais pour ses conséquences ultérieures.

INFORMATIONS

Réunion du centre-gauche

Le centre gauche s'est réuni mardi, au Luxembourg, pour procéder à l'installation de son nouveau président M. Bardoux.

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Bardoux a prononcé un discours dont voici quelques extraits :

Mes chers collègues,

La redoutable crise politique que traverse la France, ne peut qu'affermir votre résolution de ne pas vous écarter de la voie que des hommes d'Etat comme M. Thiers et M. Dufaure vous ont tracée. Les idées et les moyens qui ont servi à fonder la République sont encore aujourd'hui la meilleure force pour la soutenir.

L'élection du 27 janvier, dont il ne faut ni diminuer ni exagérer l'importance n'est qu'un incident. Dans cet état inquiet de la nation, à qui il importe plus que jamais de montrer une politique vraiment sage et prévoyante, libérale plus que toute autre forme de gouvernement, la République a besoin de continuel et vigilants efforts, parce que l'opinion attend beaucoup d'elle. Il ne lui est donc permis ni de s'endormir dans la quiétude, ni d'aller constamment de l'avant, sans but, sans frein, sans boussole. Le radicalisme qui domine aujourd'hui est l'excès du principe et ne peut être une école de gouvernement. Il a toujours amené des réactions formidables. Ce n'est que par la patience, par l'éducation politique, par le respect des droits de tous, par une juste reconnaissance envers le passé et par une large ouverture d'esprit, qu'on peut, dans un temps comme le nôtre, assurer le développement pacifique et régulier des intérêts matériels et moraux et asseoir la République.

224 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XX

DANS LEQUEL LE LECTEUR EST RASSURÉ SUR LE SORT DE FIL-EN-QUATRE, ET ASSISTE A UNE CONVERSATION ENTRE COQUINS, TRÈS INTÉRESSANTE.

— Pas d'ça, Lisette, ça gêne les manchettes, fit-il en riant, nous sommes ici pour déjeuner; déjeunons; j'n'aime parler qu'en plein air, ajouta-t-il avec un regard d'intelligence.

— Soit, dit l'autre, vous avec raison, répondez seulement à une seule question.

— Laquelle ?

— Est-ce bon ?

— Du nanau ! je n'vous dit qu'ça.

— Bien : je n'en demande pas davantage.

— D'autant plus que je ne vous dirais rien, reprit-il en ricanant; j'aime pas les cloisons en papier mâché; on n'se fait pas une idée comme c'est malsain.

En ce moment, le cabaretier arriva chargé de

... Sans doute, la modération n'a pas l'heureuse fortune d'être à la mode; elle ne récolte pas toujours la popularité, mais elle ne sert pas moins utilement la patrie et cette cause du bon sens à laquelle nous voudrions voir se rallier tant d'esprits sérieux, éclairés, tant de bons citoyens aujourd'hui séparés de nous.

Boulanger brûlé en effigie

Trois ou quatre cents étudiants ont parcouru mardi soir, le boulevard St-Michel en criant : conspuez Boulange ! A bas Boulange !

En arrivant au boulevard Saint-Germain, les manifestants ont rencontré des ouvriers maçons revenant de leur travail, qui ont riposté par les cris de : Vive Boulanger ! Une collision a eu lieu et de nombreux coups de poing ont été échangés; mais les gardiens de la paix, survenant aussitôt, ont séparé les combattants.

Enfin, place de la Sorbonne, les étudiants ont brûlé un mannequin à l'effigie du brave général aux cris de : A bas Boulanger !

Les manifestants ont voulu ensuite passer sur la rive droite, mais une forte escouade de gardiens de la paix, qui se trouvait à l'entrée du pont Saint-Michel, a dispersé les manifestants.

Le programme Boulangiste

Nous lisons dans le journal Paris :

Les boulangistes veulent : 1° La chute du ministère actuel, instrument et gage de la concentration républicaine au Parlement; 2° formation d'un cabinet homogène, d'un cabinet modéré par exemple, parce que le Sénat accorderait plus facilement la dissolution de la Chambre à un ministère sans radicaux; 3° la dissolution immédiate; 4° les élections générales faites avant la fin du mois de mars, sous le coup des succès répétés de Boulanger dans les départements et à Paris; 5° après les élections qu'ils espèrent favorables à leurs amis, grâce aux divisions républicaines, la formation d'un cabinet boulangiste; 6°...

La séance de jeudi

D'après le *Matin*, M. Boulanger demanderait de nouveau, jeudi, la dissolution de la Chambre.

CHRONIQUE LOCALE

COMMISSION DES TABACS

L'an mille huit cent quatre-vingt-neuf et le dix-huit Janvier.

La Commission de répartition des permis de culture de tabac pour l'année 1889, dans l'arrondissement de Cahors s'est réunie dans une des salles de l'Hôtel de la Préfecture en vue de procéder à la distribution du contingent assigné à l'arrondissement.

Etaient présents :

- MM. Bévérini Vico, Préfet, Président ;
- Roumet, Directeur des tabacs ;
- Vénard, Directeur des contrib. ind. ;
- Roques, membre du conseil général ;
- Et Valette, membre du conseil d'arront.

M. le Président donne la parole à M. le Directeur des tabacs qui expose la situation des déclarations reçues.

La commission, considérant d'une part que le contingent du département par suite de la diminution de la consommation du tabac à priser et l'état stationnaire de la consommation du tabac à fumer et de l'accumulation dans les magasins de l'Etat des produits des précé-

plats et d'assiettes.

La table, mise en un tour de main, le déjeuner fut aussitôt servi.

— Hein ? fit le cabaretier. Je vous ai dit dans cinq minutes; suis-je exact ?

— C'est-à-dire que les feignants de l'Observatoire ne sont que de la Saint-Jean auprès d'vous, répliqua Fil-en-Quatre en riant.

Le déjeuner se passa sans incidents d'aucune sorte.

Après avoir pris le café, le pousse-café et la rincette, les deux hommes se levèrent de table très bien lestés.

Sébastien solda la dépense, et ils sortirent la pipe à la bouche et dans d'excellentes dispositions.

Tout leur souriait; ils se sentaient tout guille-

rets.

— Où allez-vous ? demanda Sébastian.

— Faire une visite au Loupeur.

— Bon ! cela se trouve bien; j'ai à lui parler.

— Et moi aussi, c'est même devant lui que j'vous dirai ce qui s'est passé cette nuit.

— Pourquoi pas plutôt tout de suite ?

— Parce que j'peux pas, foi d'homme, mais vous n'perdez rien pour attendre.

— Alors, hâtons-nous ?

— J'demande pas mieux.

Une remise passait à vide, Sébastian le hêla.

— Où faut-y vous conduire ? dit le cocher.

— Chaussée de la Maine, au coin d'la rue du Château; à la course, dit Fil-en-Quatre en riant.

Les deux hommes montèrent dans la voiture, qui partit aussitôt.

Le cheval était bon, ou à peu près, la course du-

ra à peine vings-cinq minutes. Après avoir réglé le compte du cocher, Fil-en-Quatre, suivi par son compagnon, se dirigea vers la rue du Terrier-aux-Lapins, et, en quelques minutes, ils atteignirent la maison où nous les avons vus arriver.

Le Loupeur avait adressé à Fil-en-Quatre la même question que précédemment Sébastian lui avait faite.

Fil-en-Quatre lui fit la même réponse :

— Bien des choses, répondit le bandit.

— Ah ! ah ! fit le Loupeur en se redressant, voyons un peu ça; est-ce que tu aurais réussi ? Il est bien fin le bourgeois en question.

— Oui, pas mal, mais j'arrive pas de Pontoise, non plus, moi, fit-il d'un air narquois.

— Non, c'est juste, tu viens de Rochefort, fit le Loupeur avec un ricanement ironique.

C'est la même chose.

— C'est vrai; raconte-nous ton histoire.

— Elle n'est pas longue, mais elle est étonnante, répondit-il sur le même ton.

— Bon ! est-ce qu'il y a eu du grabuge ?

— Pas trop; mais assez. Le père la Dèche a dé-

vissé son billard.

— Comment, il est mort.

Oui, nous avons eu la douleur de le perdre; il gigote, à c'te heure, dans les filets de Saint-Cloud.

— Bon ! comment cela lui est-il arrivé ?

— Dame ! comme ça arrive généralement, il a voulu estourbir le bourgeois de la rue Bénard tu

sais ?

— Oui, oui ! va toujours.

— C'est un rude gars tout d' même ! il a étran-

dent une preuve certaine du succès qu'a obtenu notre bibliothèque populaire. Et ce mouvement considérable de volumes (1450 en trois mois) montre aussi que cette institution éminemment utile manquait à la ville de Cahors. Enfin, ceux qui nous disaient au début : « Vous ne réussirez pas : ici, on n'aime pas la lecture, on se promène ! » Ceux-là peuvent voir aujourd'hui que Cadurciens et Cadurciennes, pour aimer les *Fossés*, trouvent cependant le temps de lire.

Et qu'on n'aille pas croire que les livres amusants soient les seuls demandés : tous les dimanches, il sort beaucoup d'ouvrages sérieux, surtout d'histoire et de sciences.

C'est une pensée bien encourageante pour les fondateurs de cette œuvre, de savoir que bien des personnes peuvent aujourd'hui lire et s'instruire, qui, avant la bibliothèque populaire, ne savaient où trouver facilement des livres intéressants.

Ce beau résultat doit aussi encourager ceux qui jusqu'à ce jour étaient restés indifférents devant cette œuvre d'instruction et de philanthropie. En versant 5 francs pour un an, non seulement ils auront le droit d'emprunter des livres, mais surtout ils auront la satisfaction de penser qu'ils contribuent pour leur part à répandre l'instruction avec le goût de la lecture. On donne de bon cœur du pain à ceux qui n'en ont pas : pourquoi donc ne procurerait-on pas, et d'aussi bon cœur, des livres utiles à ceux qui ne peuvent pas en acheter ?

Et, à ce propos, nous sera-t-il permis d'exprimer un désir : c'est que toutes les personnes un peu aisées nous apportent, non pas 30 centimes ou 1 franc, prix d'un simple abonnement, mais la cotisation de souscripteur. C'est à chacun de voir si, par sa position de fortune, il doit secourir ou être secouru.

Une bonne nouvelle, pour finir : tous les jours, nous recevons de personnes généreuses, que nous prions ici d'agréer nos remerciements, des dons de livres, qui sont immédiatement envoyés à la reliure et qui viennent ensuite grossir le fonds de la bibliothèque; de plus, le comité, devant le nombre toujours croissant des lecteurs, a commandé 120 ouvrages qui pourront être bientôt mis en lecture; ce qui, nous en sommes sûr, va encore accroître le succès de notre œuvre.

On peut souscrire le dimanche, de 9 heures à midi, dans la salle de la bibliothèque populaire, à la Mairie, ou entre les mains de M. E. Cangardel, à la bibliothèque de la ville, aux jours et heures d'ouverture de cet établissement municipal.

Nous prions instamment les personnes qui vont recevoir le compte rendu de notre assemblée générale et la liste de nos souscripteurs de vouloir bien, après en avoir pris connaissance, les communiquer à leurs amis et de nous aider ainsi dans notre propagande : c'est pour la Patrie, par le Livre !

LISTE DES JURÉS appelés à la prochaine session des assises du département du Lot, le 11 février 1889.

JURÉS TITULAIRES

- Périers, J.-P., cons. municipal, à Cahors.
- Pinel, J.-Joseph, agent voyer à Lauzès.
- Pelgri, Marc, adjoint à Linac.
- Pons, Pierre-Jules, vétérinaire à Luzech.
- Tournié, Eugène, maire à Rudelles.
- Valette, Cyprien, expert à Calamane.

glé net le père la Dèche, voilà ! C'est pas plus malin que ça !

— Tant pis pour lui. Passons à autre chose de plus réjouissant.

— T'as raison, ma vieille, d'autant plus qu'est d'sa faute; j'lui avait cependant bien dit. Pour lorsqu'j'm'avais collé avec mon camaro dans l'renforcement d'une échoppe de libraire de la cour des Fontaines; j'avais légèrement déboulonné la devanture, de façon à tout voir sans être aperçu. Vers une heure du matin, arrive le bourgeois de Montrouge avec un autre qui marchait derrière lui; mais celui-là était un simple passant, il a continué sa route et a pris la rue d'Valois. Le bourgeois, lui, s'était arrêté, après avoir reluqué de tous les côtés. N'voyant personne, c'était pas l'moment d'crier not'nom sur les toits; le bourgeois se mit à siffler d'une certaine façon; une fenêtre s'ouvrit à une maison faisant l'angle à droite de la cour, et un homme cria :

» — C'est-y vous ?

» — Oui, a répondu le bourgeois, descendez j'peux pas monter.

» — Je viens, a dit l'autre.

» Pour lors, la fenêtre, s'est r'fermée, et au bout de cinq minutes, l'homme de la maison est sorti.

» — V'nez, a dit le bourgeois, ne restons pas là. »

» Il sont alors venus se planter juste sous l'renforcement où nous étions cachés. J'aurai pu les toucher en étendant les bras; c'était de la chance.

— Oui, une chance extraordinaire, dit le Loupeur en le regardant d'un air singulier. Continue.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

Mispoulet, Jean, propriétaire à Loupiac.  
Soulacloup, Antoine, propriétaire à Mozac.  
Raffy, M.-A., percepteur à Latronquièrre.  
Lrean, Alexandre, maire à Beaumat.  
Nuvillè, M., notaire, adjoint à Puybrun.  
Vic, Louis, notaire à Souceyrac.  
Simon, R.-M., forgeron à Cressensac.  
Vayssières, Laurent, horloger à Cajarc.  
Pebeyre, Ferdinand, maire au Roc.  
Lamothe, Henri, épicièrre à Saint-Cèrè.  
Loubèjac, Aug., propriétaire à Peyrillès.  
Sèrager, B., prop. à Saint-Denis (Gourdon).  
Thèron, F., cond. des p. et ch. à Saint-Gèry.  
Tailhadè, J.-B. T., prop. à Castelnaù.  
Souladè Firmin, négociant à Saint-Cèrè.  
Pèzet, Louis, maire à Saint-Chèls.  
Pradèlle, C., négociant à Lacapèlle-Marivàl.  
Pagès du Port, H., notaire à Castelfranc.  
Labrouè, M., instit. en retraite à Goujounac.  
Lambèrt, G., pharmacien à Souillac.  
Lafagè, Alexis, médecin à Cardaillac.  
Iscard, Antoine, maire à Payrac.  
Pichoutoux, L., propriétaire à Marminac.  
Rigal J.-T., propriétaire à Douèlle.  
Grannier, Eugène, rentier à Grammat.  
Louradou, L., propriétaire à Cavagnac.  
Villars, P., nég. à Labastide Murat.  
Lescure, J.-B. propriétaire à Belmont.  
Vassi S'-R., not. à Prayssinet-le-Gèlat.  
Lamothe, Firmin, propriétaire à Bio.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Delport, A., cons. général à Cahors.  
Borie-Boncourt, César, rentier à Cahors.  
Crayssac, J. D., ancien libraire à Cahors.  
Bro, J.-P., chef de division à la Préfecture.

Conseil de Préfecture

Séance du 25 janvier

Demande en indemnité pour dommages occasionnés à la propriété du sieur Quentin, par suite de la construction d'un aqueduc.  
Le conseil rejette la demande du sieur Quentin en mettant à sa charge tous les dépens qui s'élevèrent à la somme de 122 fr. 25.  
Accident ayant entraîné la mort d'un sieur Loubières.

Les entrepreneurs Deyden et Marx ont déposé une requête tendant à obtenir de l'Etat le remboursement de l'indemnité allouée aux héritiers de la victime par le tribunal civil de Gourdon.  
Le conseil rejette la demande des entrepreneurs.

Demande en indemnité pour dommages causés à des terrains appartenant à Pradiè par le ruisseau de Larroque.  
Une expertise a été ordonnée par le conseil et les experts ont déposé un rapport commun concluant à l'allocation d'une indemnité totale de 309 fr. 49.

Le conseil homologue le rapport et sans tenir compte des observations de M. Mesnager, ingénieur, qui demandait que les 4/5 des frais fussent mis à la charge du propriétaire et 1/5 seulement à l'Etat, il condamne chacune des parties à la moitié des dépens.

L'ORPHÉON

Mardi soir, l'orphéon donnait une sérénade à M. Poudou, son habile directeur, à l'occasion de son mariage. Un orphéoniste se faisant l'interprète de ses camarades a, dans quelques mots charmants, souhaité la bienvenue à la nouvelle mariée et lui a offert au nom de tous un superbe bouquet.

VACCINATION

Une mesure importante vient d'être prise par le ministre de l'instruction publique au sujet de la vaccination.

Désormais, tout enfant qui aura atteint sa dixième année devra, pour être admis ou maintenu dans une école primaire, être revacciné par les soins du médecin attaché à l'école ou délégué à cet effet par l'administration scolaire.

En outre, tout candidat à une école normale primaire devra fournir un certificat de vaccine et un certificat de revaccination.

LE MARIAGE DES HOMMES ASTREINTS AU SERVICE MILITAIRE

Par suite d'une fausse interprétation fréquente de la loi qui règle les conditions imposées aux hommes soumis au service militaire, une circulaire ministérielle adressée aux préfets informe les intéressés que tous les jeunes gens déclarés propres au service militaire par le conseil de révision peuvent se marier jusqu'au 30 juin qui suit le conseil sans autorisation spéciale. Mais à partir du 1<sup>er</sup> juillet, ils doivent présenter à l'officier de l'état civil une autorisation du général commandant le corps d'armée dans le ressort duquel ils sont domiciliés.

LA ST-CHARLEMAGNE AU LYCÉE GAMBETTA

Aujourd'hui jeudi, le lycée Gambetta a fêté la St-Charlemagne, patron de l'Université de Paris. Cette fête, célébrée pour la première fois dans notre lycée, a été très brillante.

Un théâtre avait été installé dans le réfectoire et les élèves ont donné une représentation, très agréable, ma foi, de la comédie *Les Plaideurs*.

PÉRIGUEUX

M. Salesse, ingénieur, chef de traction de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, directeur des ateliers, est décédé dans la soirée de lundi, 28 courant, presque subitement à la suite d'une maladie de cœur.

GRAMAT

Le Comité du dépôt de remonte d'Aurillac se rendra à Gramat pour l'achat de chevaux Hongres, le samedi 16 février prochain, à neuf heures du matin.

FIGEAC

Mardi, vers midi, un incendie s'est déclaré dans la rue Droite, au domicile du nommé Brunet, et menaçait de prendre des proportions inquiétantes, lorsqu'une foule considérable s'est portée sur les lieux du sinistre, et, en moins d'une heure, on a pu se rendre maître du feu.

Le toit s'est effondré, mais on a pu sauver une grande partie du mobilier.

\*\*\*

Lundi matin, on a trouvé étendu sur la ligne de Toulouse à Paris, à cinq cents mètres de la gare de Figeac, un employé de la compagnie d'Orléans, Lacaze, dont le bras avait été broyé par un train de marchandises.

L'amputation a été déclarée nécessaire. Le malheureux est père de trois enfants : son état inspire de sérieuses inquiétudes.

SOULOMÈS

Une chasse au loup a été ordonnée par M. le préfet; elle s'est faite dimanche, 27 janvier, sans résultat, malgré le dévouement des populations des communes de Soulomès, Caniac, Fontanes-Lunegarde et Quissac. Elle était dirigée par M. Lalo, maire de Soulomès et faisant fonction de lieutenant de l'ovèterie. Il avait pour surveiller la battue et réprimer le braconnage les brigades de Labastide-Murat et Assier, qui ont bien fait leur devoir. L'animal avait disparu de la grande forêt de la Brogne depuis trois ou quatre jours. Il se trouvait la veille de la battue dans les propriétés de M. le comte Murat, à Vialole, commune de Cabrerèts.

Tant que M. le préfet n'autorisera pas les maires des communes, où l'animal serait vu, à soulever les populations immédiatement pour une battue, il sera impossible qu'on puisse le tuer. Nous espérons qu'il cédera aux sollicitations qui lui seront faites.

BELMONT

La petite commune de Labastide-de-Penne (Tarn-et-Gar.) vient d'être le théâtre de deux douloureux événements qui ont jeté dans le deuil et la désolation deux honorables familles et mis en émoi toute la population voisine.

Vendredi 25 janvier, les époux Miquel, du Bosc, s'étant absentes pour vaquer à leurs occupations journalières pendant que leur fils aîné subissait le tirage au sort à Montpezat, laissèrent leur vieille mère (Déjean Raymonde, dite Jeanne), veuve Miquel, infirme, et âgée d'environ 75 ans pour garder leur jeune fils, recommandant aux voisins de donner un coup d'œil dans la maison, de temps en temps.

Vers les 2 heures du soir, le nommé Hébrard François, attiré par les cris du jeune Miquel âgé de cinq ans, et par une forte odeur de fumée, pénétra dans la maison et trouva cette pauvre vieille se consumant lentement dans ses habits au milieu du foyer.

Il appella aussitôt au secours. On la déshabilla; mais spectacle hideux, les chairs carbonisées, collées à travers les habits, se détachaient et suivaient avec eux.

A 11 heures du soir elle rendait son dernier soupir.

On croit qu'elle serait tombée au feu en voulant prendre son petit diner que sa bru, brave et honnête femme qui l'aimait comme sa propre mère, lui avait laissé sur la cendre.

\*\*\*

Vers le commencement de janvier courant, dans la même commune, au lieu dit Laboulvène, le fils Bonestève, surnommé Cadet, étant sorti pour garder ses moutons dans les bois voisins, confia la garde de son jeune enfant appelé Germain, âgé de 2 ans, à son vieux père Bonestève Jean, et à sa mère Murat Marie.

A un moment donné, ledit Bonestève étant sorti de la maison, alla s'asseoir sur la margelle d'un puits qui se trouve devant la porte. Pris d'un étourdissement probable, il roula au fond en appelant au secours. Attirée par ses cris, sa femme sort aussitôt et va immédiatement chercher une échelle qu'elle porta jusqu'au bord, mais là, saisie par la frayeur, elle tomba frappée d'une apoplexie foudroyante.

Ce fut le fils Bonestève qui trouva le premier le cadavre de sa mère et des voisins attirés par ses cris lui aidèrent à chercher et à sortir de l'eau le cadavre de son père.

La première victime était âgée d'environ 75 ans et la femme de 70.

Dans la conternation du moment, on avait oublié le petit Germain qu'on trouva ensuite sur un coussin au milieu du foyer commençant à brûler.

CONTRE LES INCENDIES

Pour empêcher les accidents, nombreux avec l'usage du pétrole, ou ceux dus à toutes autres matières combustibles, répandre dans la pièce, aussitôt que le feu a pris au pétrole,

le contenu d'une bouteille d'ammoniaque, dont les vapeurs éteindront instantanément le feu.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Loz et Salles-de-Bearn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %  
— 4 — 30 %  
— 5 — 35 %  
— 6 — et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Pau et Salles-de-Bearn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Voyages dans les Pyrénées.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1<sup>re</sup> classe 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION MARIANI-PILO

Vendredi, 1<sup>er</sup> février

PEPA, Comédie en 3 actes, de MM. H. Meillac et L. Ganderax.

\*\*\*

Madame Devoyod, de la Comédie Française, engagée par M. Delétraz, l'administrateur des Tournées Artistiques, donnera, prochainement, sur notre Théâtre, une seule représentation de *Le Flibustier*, drame en 3 actes, et de *Monsieur Scapin*, comédie en 2 actes; deux pièces nouvelles et deux grands succès du répertoire de la Comédie Française. L'auteur est M. Jean Richepin, un maître dont l'éloge n'est plus à faire. Nos lecteurs apprendront donc avec plaisir cette bonne nouvelle, qui ouvre la perspective d'une excellente soirée pour tous les amateurs de bons théâtres. Un drame et une comédie, de quoi pleurer et de quoi rire; pouvoir passer dans la même soirée par des émotions différentes, et nous ne saurions trop insister sur le mot « deux pièces honnêtes », charmantes et admirables. Tel est le programme qui a réussi à réaliser M. Delétraz; nous l'en félicitons. Ajoutons qu'une excellente troupe, composée d'artistes de nos premiers Théâtres de Paris, assure à ces deux œuvres une interprétation irréprochable.

Dimanche, 5 février 1889

LE FLIBUSTIER

Comédie nouvelle en 3 actes de J. Richepin

M<sup>me</sup> Devoyod, le rôle de Marie-Anne

On commencera par :

MONSIEUR SCAPIN

Comédie nouvelle en 2 actes de M. J. Richepin

SOCIÉTÉ DES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

La recette pour le mois de février se fera comme à l'ordinaire, dans une des salles de la Mairie, le dimanche 3 février, de dix à midi.

Les adhésions seront reçues.

BOURSE. — Cours du 30 janvier 1889.

3 0/0.....	82 95
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 90
4 1/2 0/0 1883.....	104 72
Actions Orléans.....	1,367 50
Actions Lyon.....	1,325 00
Action Panama.....	105 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	402 50
Obligations Lombardes.....	222 50
Obligations Saragosse.....	281 25

ETUDE

de M<sup>e</sup> Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban n<sup>o</sup> 10.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors en date du vingt-six janvier courant et par exploit de M<sup>e</sup> Cros, huissier à Castelnaud-Montriat en date du vingt-huit janvier aussi courant, la dame Marguerite Rouchi, sans profession, épouse du sieur Pierre Périé, cultivateur, demeurant ensemble à Bagnols, commune du dit Castelnaud a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens, elle a constitué M<sup>e</sup> Auguste Mazières pour son avoué près le dit tribunal civil.

Fait à Cahors le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

Le Sirop de Regnauld est une des plus vieilles recettes qui soit consignée dans les ouvrages scientifiques. Elle emprunte aux plantes médicinales leurs principes actifs pour soulager et guérir.

Deux à trois cuillerées de Sirop de Regnauld suffisent pour calmer la toux d'irritation, du rhume, de la grippe, du catarrhe, de la bronchite Il se recommande en particulier aux asthmatiques.

Prix : 2 fr. 50 le flacon, avec une instruction. Maison L. FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris, et principales pharmacies.

COMPAGNIE UNIVERSELL

Pour l'achèvement et l'exploitation DU CANAL INTEROCÉANIQUE DE

PANAMA

Capital Social : 30,000,000 de fr. Ce capital pourra être porté à 60 millions de francs au maximum.

Fondateur : FERDINAND DE LESSEPS

Emission de

60,000 actions de 500 francs

On verse en Souscrivant 125 francs

Un intérêt de 5 0/0 sur les sommes versées sera servi aux Actions pendant la durée des travaux d'achèvement.

A partir de l'ouverture du canal à la navigation, les recettes serviront à payer la redevance due au Gouvernement des Etats-Unis de la Colombie, les frais d'exploitation, les arrages des emprunts que la nouvelle Compagnie aura faits pour l'achèvement de l'entreprise, l'intérêt 5 0/0 capital actions.

Les recettes, ces prélèvements opérés seront réparties savoir :

80 0/0 à l'ancienne Compagnie du Canal interocéanique.

20 0/0 à la Compagnie Nouvelle dont 16 0/0 aux actionnaires à titre de dividende et le surplus en conformité des attributions inscrites dans les statuts.

DROIT DE PRÉFÉRENCE

Les porteurs de parts de Fondateurs, d'Actions et Obligations de la Compagnie universelle du Canal interocéanique de Panama ont droit par préférence à tous autres, à la souscription et à l'attribution des 60,000 actions émises.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE DÈS À PRÉSENT

Elle sera close le Samedi 2 Février 1889

LES VERSEMENTS SONT RECUS

Au crédit d'un Compte spécial à la Souscription ouvert au nom de M. FERDINAND de LESSEPS, Fondateur de la Société.

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique,

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez.

A la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat.

Et chez tous leurs correspondants

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon N° 7

**VENTE**

A SUITE DE

**Saisie Immobilière**

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le **mercredi, six mars, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi précis.**

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Serres, huissier à Cahors, en date des vingt-cinq et vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, dénoncé à la partie saisie suivant exploit dudit huissier en date du

de la même année aussi visé et enregistré, conformément à la loi ; lesdits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 126, numéros 15 et 16 ; le sieur Fialbas Louis, tonnelier, domicilié à Cahors, a fait pratiquer une saisie sur les immeubles des époux Carriol, plus bas dénommés.

Suivant un autre procès-verbal de M<sup>e</sup> Combelles, huissier à Cahors, en date du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie suivant exploit dudit huissier en date du six novembre de la même année aussi visé et enregistré, le sieur Cassot Paulin, marchand de bestiaux, domicilié à Prayssac, a fait pratiquer une nouvelle saisie au préjudice desdits époux Carriol. Cette saisie a été présentée à la transcription, mais M. le conservateur l'a refusée à cause de l'existence sur les registres de la transcription de la saisie Fialbas, précitée.

Ledit Fialbas ayant abandonné ses poursuites, le sieur Cassot a demandé à y être subrogé, et par jugement du vingt-huit novembre mil huit-cent quatre-vingt-huit, le tribunal a subrogé Cassot aux poursuites dudit Fialbas et ordonné que la procédure en

expropriation serait requise sur ses derniers errements,

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des immeubles saisis a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où il est tenu à la disposition des personnes qui voudront en prendre connaissance.

La publication dudit cahier des charges a eu lieu le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, et le tribunal en donnant acte de l'accomplissement de cette formalité, a fixé le jour de l'adjudication au six mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

En conséquence et à la requête dudit sieur Paulin Cassot, marchand de bestiaux, domicilié à Prayssac, lequel constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors M<sup>e</sup> LACOSSE, demeurant en cette ville, rue Fénélon n° 7.

Il sera procédé : Sur la tête et au préjudice du sieur Carriol Auguste, propriétaire et forgeron, domicilié à Mercuès.

**Le mercredi six mars mil huit cent quatre-vingt-neuf**, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, à midi.

A la vente en **trois lots** des immeubles ci-après désignés.

**Désignation**

DES BIENS A VENDRE, TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE.

- 1° Une terre, à Mercuès, située sous le numéro 950 section B, du plan cadastral de la commune de Mercuès, de contenance de un are soixante centiares ;
- 2° Distairet ;
- 3° Distairet ;
- 4° Une pâture, à Iversou d'Artras, numéro 99 section A dudit plan, de contenance de dix-huit ares soixante-douze centiares ;
- 5° Une pâture, à Soubillou d'Artras, numéro 47 section B dudit plan, de contenance de douze ares quatre-vingt dix centiares ;
- 6° Une pâture, au même lieu, numéro 88 section B dudit plan, de contenance de vingt-trois ares quarante centiares ;
- 7° Un bois, à Souleillou de Bonnet, numéro 143 section B dudit plan, de contenance de trois ares cinquante centiares ;
- 8° Un sol de maison, à Mercuès, numéro 937 section B dudit plan, de contenance de un are vingt centiares ;
- 9° Une vigne, à Azemard, numéro 42 P,

section C dudit plan, de contenance de vingt-quatre ares cinquante centiares ;

10° Une terre, au Lac de Vinson, numéro 114 section B, de contenance de vingt-trois ares dix centiares ;

11° Une terre, au même lieu, numéro 143 section C dudit plan, de contenance de six ares quarante centiares ;

12° Une terre, au même lieu, numéro 144 P section C dudit plan, de contenance de vingt-deux ares cinquante-deux centiares ;

13° Une vigne, au Failhal, numéro 486 P, section C dudit plan, de contenance de douze ares quatre-vingt-dix centiares ;

14° Une maison, à Mercuès, numéro 937, section B dudit plan ;

Elle est construite en pierres, couverte en tuiles canal à trois tombants d'eau, se compose d'un rez-de-chaussée servant d'atelier de forgeron, donnant accès sur la route Nationale numéro 111 et de cave ayant son entrée au levant, d'un premier étage où l'on arrive par un escalier en pierre extérieur, au levant. Il est éclairé par trois croisées au levant et deux au couchant, sur balcon couvert en tuiles canal sous lequel balcon se trouvent construites deux étables à cochon et le travail de forgeron et enfin d'un galetas. Cette maison confronte du nord à autre Carriol, du levant, à la route Nationale, numéro 111 et du sud à chemin d'intérêt commun.

**Lotissement**

Les immeubles ci-dessus désignés, seront vendus en trois lots composés de la manière suivante :

**Premier lot**

Le premier lot se composera des immeubles portés dans la désignation qui précède, aux articles 1<sup>er</sup>, 8<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>, et comprenant : 1° Une terre, un sol de maison et une maison, sis à Mercuès, et figurant au plan cadastral de cette commune sous les numéros 950, 937 et 937, section B.

**Deuxième lot**

Le deuxième lot se composera des immeubles portés dans la désignation qui précède, aux articles 9<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> et comprenant : 1° Une vigne, à Azemard et 2° une vigne au Failhal, figurant au plan cadastral de la commune de Mercuès sous les numéros 42 P et 486 P, section C.

**Troisième lot**

Le troisième lot se composera de tous les immeubles restant compris aux articles 4, 5, 6, 7, 10, 11 et 12.

**Mise à prix :**

Chacun des lots ci-dessus sera vendu sur la mise à prix de dix francs ci. . . . . 10 fr.

En sus des charges. Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, qu'ils devront requérir cette inscription sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais seront payables par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

NOTA. — Par jugement du vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, le tribunal civil de Cahors, a révoqué à Brigitte Larguie, veuve Carriol, mère du saisi, l'usufruit durant sa vie, d'une chambre et de la cuisine à prendre à l'aspect Nord-Ouest, l'une et l'autre contigües, sur la maison sise à Mercuès, ainsi que d'une petite chambre qui se trouve au bout de l'escalier.

Fait et rédigé le présent placard, par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant, J. LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-neuf, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : BOUDET.

**A VENDRE**

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**ÉTABLISSEMENT Hydrothérapique, 6, Allées Fénélon, CAHORS**

M<sup>me</sup> Sabatié prévient le public qu'elle a fait placer un

**CALORIFÈRE AUTOPYROGÈNE**

et que, dès aujourd'hui, son établissement est chauffé.

**Articles d'électricité**

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité ; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout ce qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

SPÉCIALITÉ DE VIGNES AMÉRICAINES ET DE PLANTS GREFFÉS  
PREMIER PRIX DÉCERNÉ AUX VIGNOBLES DU LOT

**Victor COMBES**

Propriétaire-Viticulteur

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

CHATEAU DE BROUËL

Commune de Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

**MODES DE PARIS**

M<sup>me</sup> DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

**CANAL DE PANAMA**

Assemblée du 26 Janvier 1889.

Les Rapports de MM. les Administrateurs provisoires et de M. Ferdinand de Lesseps seront envoyés à toute personne qui les demandera à la Compagnie, 46, rue Caumartin, Paris.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes

Ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. A 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

115 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES 5 liv. et 8 cartons

Le propriétaire-gérant, Layton.

**OPÉRATIONS DE BOURSE**

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot, à Paris (Onzième année). - La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

H. LAMIRAULT & C<sup>o</sup> Éditeurs  
PARIS 61, Rue de Rennes, 61  
L.A.

**GRANDE ENCYCLOPÉDIE**  
INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Harwig, Deyrou, professeur à l'École des hautes études; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giby, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; H. de Laporte, directeur de l'École de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. de Lacaze, directeur de l'École de médecine de Paris; membre de l'Institut; H. Maxon, chargé de cours à la Sorbonne; E. Minard, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Watzel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colportés de 4.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc  
Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs